

Lundi 22 juin 2009

Communiqué de presse

XXIV^{ES} ASSISES NATIONALES DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES

Organisée par l'Association d'aide aux victimes, ADIAV de Montpellier, sous l'égide de l'INAVEM, ce colloque, qui se déroule à la **Faculté de droit et de science politique** (rue de l'Université), **les 25 et 26 juin 2009 à 9h30**, aura pour thème :

DE LA VICTIME OUBLIÉE À LA VICTIME SACRALISÉE ?

Depuis le début des années 80, la place de la victime sur la scène pénale n'a cessé de se renforcer grâce à l'émergence d'une véritable politique publique, législative procédurale et sociale d'aide aux victimes d'infractions pénales. La politique sociale a vu naître grâce à des fonds publics un important réseau d'associations d'information et d'aide aux victimes dont la mission est de contribuer à l'effectivité réelle des droits des victimes que sont, les droits à la reconnaissance, à l'accompagnement, à l'indemnisation et à la réparation, ainsi que ce soutien moral et psychologique en tant que de besoin.

Aujourd'hui des voix professionnelles (universitaires, magistrats, avocats, experts judiciaires...) s'élèvent pour affirmer qu'un nouveau déséquilibre émerge dans le sens d'une « sacralisation » de la victime.

Ce colloque veut apporter un éclairage sur l'évolution de la prise en compte de la Victime, mais aussi de sa place dans le procès, de son appropriation, voire de son instrumentalisation de la victime sur les scènes judiciaire, politique, sociétale et médiatique.

L'INAVEM et les 500 congressistes inscrits comptent sur la présence du garde des Sceaux, ministre de la Justice ou de son représentant.

L'INAVEM regroupe, coordonne et anime 150 associations d'aide aux victimes qui constituent un relais privilégié entre les victimes et les instances administratives, judiciaires et médico-sociales. Depuis plus de 20 ans, les associations oeuvrent en faveur des victimes, du renforcement de leurs droits et d'une prise en charge plus efficace de celles-ci notamment dans le processus pénal. Elles offrent gratuitement aux victimes une information sur leurs droits, un soutien psychologique et un accompagnement social. Les associations sont subventionnées par le ministère de la Justice et soutenues par les collectivités territoriales. Pour accéder à ces associations, un numéro national unique existe, le 08VICTIMES.

Contacts presse :

Lucile ROTHÉ, directrice de l'ADIAV, 04 67 60 61 78

Olivia MONS, responsable communication INAVEM, 06 15 51 18 43